Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260113-DP_2026_005-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_005

Décision du Président
DP_2026_005 – Transport urbain – Cession du bus BH - 825 – EQ – D 11007

Le Président,

Vu la Décision du Président n°2025.xxx portant sur la vente du bus standard de marque MAN, immatriculée BH – 825 - EQ

Vu la carte grise barrée du véhicule avec la mention « vendu et cédé le 05/05/2025 à 15h15 ».

Vu la réception du bordereau de vente n°3636 – 25980 en date du 10 novembre 2025 concernant le bus BH – 825 – EQ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.89 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement de contrats de marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite du seuil réglementaire de dispense de procédure formalisée (40 000 € HT au 1er janvier 2020), lorsque les crédits sont prévus au budget.

Vu la délibération n°2023.214 qui donne mandat à la société AgoraStore pour l'organisation des enchères des biens de Fougères Agglomération.

DÉCIDE :

Article 1 - DE CONFIRMER la cession du véhicule en date du 5 mai 2025.

Article 2 - D'ACTER le récépissé du bordereau de vente n°3636-25980 du bus susmentionné.

Article 3 - **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION